

Bassussarry

Département des Pyrénées Atlantiques

Plan Local d'Urbanisme (PLU)



- 1 Rapport de présentation
- 2 Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)3 Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- 4 Règlement écrit
- 5 Document graphique
- 6 Annexes

Révision du PLU prescrite le : 9 avril 2013 arrêtée le : 28 septembre 2016 approuvée le: 21 juillet 2017 Modification N°1 approuvée le 29 juin 2019

Modification N°2 approuvée le 19 juin 2021

Echelle 1/5000 Réalisation CAPB/DGASTAH/DFIT/IT (JPL) édition du 29/07/2021

Zone urbaine (U) UA: zone urbaine dense

- UD . :
- UB : zone urbaine moyennement dense
- UBi : zone urbaine moyennement dense soumise au risque d'inondation
- UC : zone urbaine pavillonaire
- UY : zone d'activités industrielles, artisanales commerciales et de bureaux
- UYi : zone d'activités industrielles, artisanales commerciales et de bureaux, soumise au risque d'inondation

UYg : zone d'activités industrielles, artisanales commerciales et de bureaux, spécifique à la pratique du golf

Zone à urbaniser (AU)

- AU: zone à urbaniser à vocation résidentielle à court ou moyen terme
- AUY : zone à urbaniser à vocation artisanale à court ou moyen terme

 AUYi : zone à urbaniser à vocation artisanale à court ou moyen terme, soumise au risque d'inondation
- Zone naturelle et forestière (N)
- N : zone naturelle
- Ni : zone naturelle soumise au risque d'inondation
- Np : zone naturelle patrimoniale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS du département et réservoirs de biodiversité)
- Npi : zone naturelle patrimoniale soumise au risque d'inondation
- Ng : zone naturelle liée à la pratique du golf
- Ngi : zone naturelle liée à la pratique du golf et soumise au risque d'inondation

Nei : zone naturelle liée à la pratique d'activités équestres et soumise au risque d'inondation

Zone agricole (A) A : zone agricole

••••

Api : zone agricole patrimoniale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS du département et réservoirs de biodiversité) soumis au risque d'inondation

Emplacement réservé au titre du L151-41

Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'Urbanisme

Elément de paysage au titre du L151-23 du code de l'Urbanisme

Patrimoine architectural protégé au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Haies et alignements d'arbres protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Elément de paysage, de patrimoine bâti à protéger au titre du L151-19 du Code de l'URbanisme

Sentiers piétonniers à conserver au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme

Sentiers piétonniers à créer au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme

7	Elargissement de la VC5 (chemin de Lartigau) à 10 mètres de plate-forme	Commune	40 m ²
8	Elargissement de la VC6 (chemin de Behic) à 10 mètres de plate-forme	Commune	2 669 m ²
9	Elargissement de la VC7 (chemin de Jantot) à 10 mètres de plate-forme	Commune	908 m²
10	Elargissement de la VC8 (chemin d'Errecartia) à 10 mètres de plate-forme	Commune	208 m ²
11	Elargissement de la VC15 (chemin de la Redoute) à 10 mètres de plate-forme	Commune	89 m²
12	Elargissement de la VC14 (chemin de Mendibista) à 10 mètres de plate-forme	Commune	187 m²
13	Elargissement de la VC12 (chemin de Petaboure) et du chemin de Carricazart à 10 mètres de plate-forme	Commune	2 111 m ²
14	Elargissement du chemin d'Etchessahar à 10 mètres de plate-forme et Création d'une voie de retournement	Commune	1 390 m ²
15	Elargissement du chemin de Guziana à 10 mètres de plate-forme depuis la RD254 sur 200 mètres	Commune	586 m²
16	Aménagement d'un giratoire à l'intersection de la RD254, du chemin de Petaboure et de la route de Lamigue	Commune	607 m ²
17	Création d'une voie à 10 mètres de plate-forme entre la VC 6 et la Nive	Commune	7 125 m ²
18	Extension des équipements publics	Commune	12 669 m²
19	Création d'un parking	Commune	5 405 m ²
20	Création d'un poste de refoulement en bas du chemin d'Etchessahar	Commune	305 m ²
21	Elargissement de la VC10 (chemin Portokuborda) à 10 mètres de plate-forme	Commune	1 387 m²
22	Prologement du chemin rural d'Ader pour Création d'une future liaison douce	Commune	1 518 m²

Numéro Opération

Elargissement du RD3 à 15 mètres de plate-forme

Elargissement et prolongement du RD254 à 10 mètres de plate-forme

Elargissement de la VC2 (chemin de Harrieta) à 10 mètres de plate-forme

Elargissement de la VC4 (chemin de Chourrouta) à 10 mètres de plate-forme

Elargissement de la VC3 (chemin de Joana) à 10 mètres de plate-forme

Elargissement de la VC1 (chemin de Petripaule, d'Axeri Mendi et de Juantipy) à 10 mètres de plate-forme

Bénéficiaire Surface (m²)

Département 2 372 m²

Département 6 168 m²

Commune 1 264 m²

Commune 3 238 m²

Commune 1 482 m²

Commune 208 m²



Informations diverses

Routes

Risque minier (risque d'affaissement progressif des sols)

Siège d'exploitation agricole avec bâtiment d'élevage